



OIAC

Secrétariat technique

Bureau du Conseiller juridique
S/170/2000
3 mars 2000
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ACCREDITATION AUPRES DE L'OIAC

1. La présente note, destinée à informer les Etats parties, vise à faciliter l'établissement des pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers devant être accrédités auprès de l'OIAC et de ses organes directeurs. Les informations communiquées sont reprises des dispositions pertinentes de la Convention sur les armes chimiques et des règlements intérieurs de la Conférence des Etats parties et du Conseil exécutif.

1. MISSIONS PERMANENTES AUPRES DE L'OIAC	
Fonction	Présentation des pouvoirs
REPRESENTANT PERMANENT	- une fois nommé, soumet au Directeur général les pouvoirs établis par le chef d'Etat ou de gouvernement, ou par le ministre des affaires étrangères de l'Etat partie concerné, ou par toute autorité agissant en leur nom (une accréditation séparée est requise si le représentant permanent est également appelé à représenter son pays à la Conférence des Etats parties ou au Conseil exécutif);
SUPPLEANT(S) ET CONSEILLERS	- l'accréditation est notifiée au Directeur général par le représentant permanent dans un document écrit (lettre ou note verbale).

2. DELEGATIONS AUPRES DU CONSEIL EXECUTIF (Articles 1 à 3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif)	
Fonction	Présentation des pouvoirs
REPRESENTANT	- après l'élection de l'Etat partie au Conseil exécutif, soumet les pouvoirs (établis par le chef d'Etat ou de gouvernement, ou par le ministre des affaires étrangères de l'Etat partie concerné, ou par toute autorité agissant en leur nom) au moins 24 heures avant la première session ou réunion à laquelle il assiste. Les pouvoirs doivent rester valables jusqu'au terme du mandat de l'Etat partie au Conseil exécutif ou jusqu'au départ du représentant;
SUPPLEANT(S) ET CONSEILLERS	- l'accréditation est notifiée au Directeur général par le représentant au Conseil exécutif dans un document écrit (lettre ou note verbale).

3. DELEGATIONS AUPRES DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES (Articles 23 à 26 du Règlement intérieur de la Conférence des Etats parties)	
Fonction	Présentation des pouvoirs
REPRESENTANT	- soumet au plus tard sept jours avant la session de la Conférence les pouvoirs établis par le chef d'Etat ou de gouvernement, ou par le ministre des affaires étrangères de l'Etat partie concerné, ou par toute autorité agissant en leur nom;
SUPPLEANT(S) ET CONSEILLERS	- l'accréditation est notifiée au Directeur général par le représentant à la Conférence des Etats parties dans un document écrit (lettre ou note verbale).

2. L'accréditation auprès de l'OIAC est tout à fait distincte de l'accréditation auprès du Royaume des Pays-Bas. Les représentants, suppléants et conseillers peuvent être déjà accrédités à un autre titre au Pays-Bas.
3. Habilitation à recevoir des informations confidentielles : les représentants et suppléants sont les seuls membres de la délégation habilités à recevoir, en vertu de leur seule fonction, des documents confidentiels émanant du Secrétariat. Si un représentant souhaite que d'autres membres de la mission ou de la délégation que le ou les suppléants soient autorisés à recevoir des documents confidentiels, le nom des membres devra être notifié au Secrétariat dans un document écrit (lettre ou note verbale) par le représentant.
4. Tous les documents notifiant la nomination ou le départ des représentants, suppléants ou conseillers devront être adressés au Service du Protocole du Secrétariat, qui tient un registre des missions permanentes et des délégations auprès du Conseil exécutif et de la Conférence des Etats parties (Répertoire de l'OIAC). De même, les délégués ou experts tenus de posséder un badge de sécurité OIAC pour pouvoir assister à une réunion devront adresser une notification au Service du protocole.

Annexe

Annexe**FORMULAIRE TYPE D'ACCREDITATION****(REPRESENTANT PERMANENT)**

Le Gouvernement (Etat partie) [ayant créé au siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) une mission permanente en vue de maintenir une liaison avec l'OIAC] [souhaitant accréditer un représentant permanent en vue de maintenir une liaison avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)]*,

Nous, (nom et qualité), avons nommé et par les présentes confirmons en qualité de représentant permanent de..... (Etat partie) auprès de l'OIAC :

M./Mme

..... (**nom**)

..... (**titre**)

Le représentant permanent a pleins pouvoirs pour agir et prendre des décisions au nom du Gouvernement (Etat partie)

EN FOI DE QUOI, nous avons signé les présentes à, le

(Signature)

(Titre)

(Chef de l'Etat, chef du Gouvernement ou ministre des affaires étrangères ou toute autorité agissant en leur nom)

* Rayer la mention inutile.

FORMULAIRE TYPE D'ACCREDITATION
(REPRESENTANT AU CONSEIL EXECUTIF)

..... (Etat partie) ayant été élu membre du Conseil exécutif par la Conférence des Etats parties de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC),

Nous, (nom et qualité), avons nommé et par les présentes confirmons en qualité de représentant de..... (Etat partie) au Conseil exécutif de l'OIAC :

M./Mme

..... **(nom)**

..... **(titre)**

Le représentant a pleins pouvoirs pour agir et prendre des décisions au nom du Gouvernement (Etat partie)

EN FOI DE QUOI, nous avons signé les présentes à, le

(Signature)

(Titre)

(Chef de l'Etat, chef du Gouvernement ou ministre des affaires étrangères ou toute autorité agissant en leur nom)

FORMULAIRE TYPE D'ACCREDITATION**(REPRESENTANT A LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES)**

..... (Etat partie) souhaitant être représenté à la session de la Conférence des Etats parties de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui sera convoquée à La Haye (Pays-Bas) du au,

Nous, (nom et qualité), avons nommé et par les présentes confirmons en qualité de représentant de (Etat partie) à la Conférence des Etats parties de l'OIAC :

M./Mme

..... **(nom)**

..... **(titre)**

Le représentant a pleins pouvoirs pour agir et prendre des décisions au nom du Gouvernement (Etat partie)

EN FOI DE QUOI, nous avons signé les présentes à, le

(Signature)

(Titre)

(Chef de l'Etat, chef du Gouvernement ou ministre des affaires étrangères ou toute autorité agissant en leur nom)

--- 0 ---